

Nous citons une partie de la requête, signée de sa main et de celle de M. James Blackhall : " Nous prenons donc la liberté, y est-il dit, de proposer à Votre Excellence qu'une léproserie soit construite à Tracadie, où est maintenant le siège de la maladie ; que des fonds soient prélevés, afin de payer le salaire d'un surintendant médical ainsi que les remèdes et les provisions qui conviennent ; et qu'une commission composée de trois ou cinq citoyens respectables soit nommée pour obliger toute personne qui souffre de cette contagion à se rendre immédiatement à la léproserie et à y demeurer jusqu'à ce qu'elle soit renvoyée chez les siens par le médecin du lazaret, et par une majorité des membres de la commission. " La requête reçut une réponse favorable. On construisit donc en 1849 un lazaret à Tracadie, sur un terrain situé tout près du presbytère. " Là, disait M. Lafrance, les malades se trouveront plus rapprochés de leurs parents, de leurs amis et de moi, et, s'il reste encore quelques infortunés que les familles cachent chez elles, on les attirera plus facilement. " Le 25 juillet 1849, quinze lépreux étaient transférés au nouvel établissement de Tracadie.

Cette léproserie, administrée par une commission laïque, M. Lafrance aurait voulu la confier à une communauté religieuse. Mais il ne fallait pas y songer, dans un temps où tout était à organiser. Ce n'est que trente ans plus tard, le 12 septembre 1868, que six religieuses hospitalières de Montréal, après entente avec les autorités, prirent possession de cet asile de la souffrance. Nous voulons ici inscrire leurs noms, ils méritent d'être conservés à l'histoire. Ce furent les soeurs Pagé, supérieure, Quelnel, Viger, Brault, Clémence et Lumina. Détail édifiant, quand la supérieure de Montréal donna communication à ses religieuses de la demande qu'elle avait reçue d'envoyer des sujets à cette léproserie de Tracadie, quand elle leur annonça que le conseil de la communauté avait